

Bruxelles perdra au total 63 millions de recettes et la Wallonie 213 millions

FINANCES PUBLIQUES L'impact du tax shift fédéral sera bien douloureux pour les Régions

- ▶ Les trois Régions devraient perdre 221 millions de recettes IPP dès 2016.
- ▶ En clair : 19 millions à trouver dès à présent à Bruxelles et 63 en Wallonie.

Quel impact du tax shift fédéral sur les budgets régionaux ? Dans les entités fédérées, on semble dans l'expectative. À Bruxelles, le ministre du Budget Guy Vanhengel (Open VLD) ne souhaite pas communiquer tant que les chiffres ne sont pas exacts et stables. En Wallonie, le ministre-président Paul Magnette (PS) avait fixé une règle : « Le fédéral doit prendre à sa charge 100 % de ses décisions. » Au parlement, Christophe Lacroix (PS), le ministre du Budget, a demandé « la loyauté et le respect » et se dit prêt à « défendre la Wallonie coûte que coûte ».

La majorité wallonne a été proactive en adoptant un budget en déficit de 375 millions pour 2016, un peu à l'aveuglette. Les équilibres devraient être revus en cas de mauvaise nouvelle en provenance de la rue de la Loi. Le budget wallon a intégré une seule donnée fédérale : un manque à gagner de 33 millions lié à la révision des frais professionnels forfaitaires. Pour le reste, c'est la bouteille à l'encre. Pour le PS et le CDH, ces attermoissements sont intolérables : « Même la plus petite ASBL a besoin de connaître sa subvention avant de faire son budget », a souligné Christophe Lacroix (PS). Pour l'opposition Ecolo et MR, l'exécutif a tort de se plaindre : « Il faut se prendre en

main », disent en chœur Jean-Luc Crucke et Stéphane Hazée.

Des réunions sont prévues cette semaine avec Sophie Wilmès, ministre du Budget au fédéral. Juste à temps pour le

gouvernement bruxellois puisque la Région tiendra son conclave budgétaire ces 17 et 18 octobre. Le ministre-président Rudi Vervoort (PS) évoque un manque à gagner situé entre 20 et 40 millions d'euros. « C'est du simple au double, reconnaît le socialiste. Tout dépend de la volonté de faire contribuer les Régions un peu, beaucoup ou pas du tout, et ça, c'est un choix politique. » Il ajoute qu'à ce stade, le lissage des mesures dans le temps n'est pas du tout clair.

Quoi qu'en disent pourtant les Régions, calculer l'impact du tax shift est relativement simple. On sait désormais que l'enveloppe de 1,7 milliard utilisée pour réduire l'impôt sur le travail (le fameux cadeau de 100 euros) impactera pleinement les entités fédérées.

Préliminaire : la hausse des frais forfaitaires déductibles, annoncée en 2014 par la suédoise, a déjà eu un impact sur le budget des Régions (147 millions pour la Flandre, 67 pour la Wallonie, et 20 pour Bruxelles ; soit 234 millions au total, à répartir entre 2015 et 2016).

Pour le reste, depuis la sixième réforme de l'Etat, 25,99 % de l'impôt des personnes physiques (IPP) collecté par le fédéral est reversé aux Régions. Si les recettes fiscales de l'IPP diminuent de 1,7 milliard en 2018, les Régions verront donc leur chèque versé par le fédéral amputé de 442 millions d'euros (25,99 % de 1,7 milliard). Ces baisses d'impôt auront lieu en deux temps : la

moitié en 2016 (donc 221 millions à charge des trois Régions en 2016) et l'autre moitié en 2018 (221 millions supplémentaires).

Le gouvernement Michel parle déjà d'une nouvelle enveloppe de 1,15 milliard (150 millions en 2018, 1 milliard en 2019) qui réduirait une nouvelle fois les recettes IPP de l'Etat pour augmenter le salaire net des travailleurs. Ici aussi, les Régions seront pleinement mises à contribution. Reprenez la clé de 25,99 %, et vous obtenez un nouveau montant à charge des trois Régions de 299 millions.

Au total, on arrive donc à 741 millions d'ici 2019 (avec 221 millions à intégrer dans les budgets régionaux dès 2016). Reste

à appliquer la « clé IPP » pour savoir quel sera l'effort à réaliser pour chacune des Régions. On obtient 465 millions pour la Flandre (dont 139 dès 2016), 213 millions pour la Wallonie (dont 63 en 2016), et 63 millions pour Bruxelles (dont 19 en

2016).

Et ce n'est pas tout. Les « déductions pour investissement productif », prévues dans le tax shift pour les indépendants, devraient également toucher les Régions. Mais cette mesure ne coûterait « que » 44 millions en 2016, entend-on chez le ministre Willy Borsus. Soit 11 millions à charge des Régions (25,99 % de 44 millions). Par contre, la baisse massive des cotisations patronales pourrait profiter aux Régions si elle permet d'attirer de nouveaux investisseurs ou de réduire le taux de chômage. Impossible à chiffrer à ce stade. ■

XAVIER COUNASSE
(avec A.-C.B. et E.D.)

FISCALITÉ

La Wallonie va taxer bpost

Au détour d'une question du député CDH Benoît Drèze, on apprend que le gouvernement PS-CDH a mis la dernière touche à un projet de décret qui abroge une loi de 1971 qui assimilait la Poste à l'Etat, ce qui lui permettait d'échapper à l'imposition. La controverse durait depuis plusieurs années, à l'image des polémiques autour des

installations de Belgacom. Mais l'Europe considérait que ces exemptions étaient assimilables à des aides d'Etat interdites.

L'imposition de bpost pourrait rapporter un peu plus de 1,1 million aux finances régionales par an, dont l'essentiel à charge des « automates » déclarés par l'entreprise. Les communes pourraient bénéficier d'un coup de pouce financier : près de 1,5 million d'euros obtenus essentiellement via les additionnels au pré-

compte immobilier. Des droits d'enregistrement pourraient aussi être perçus par la Wallonie. Par contre, pas question d'actionner les taxes de circulation : le siège social de l'entreprise étant situé dans la capitale, il revient à la Région de Bruxelles de prélever ces impôts.

Le gouvernement wallon veut aller vite. Le vote doit avoir lieu avant la fin de l'année pour permettre l'enrôlement relatif à l'exercice 2013.

chômeurs et pensionnés Sont-ils les oubliés ?^{ED}

Il y a eu Zakia Khattabi, coprésidente d'Ecolo, sur la RTBF : « *Les exclus du chômage et les travailleurs pauvres ne profiteront pas du virage fiscal.* » Puis Elio Di Rupo, président du PS : « *Ce sont les travailleurs, les pensionnés et les allocataires sociaux qui financent le tax shift.* » Et le reproche revient systématiquement dans la bouche de l'opposition : les pensionnés, chômeurs, exclus du chômage seraient les oubliés du tax shift.

Pire, ils vont subir les hausses d'accises, de TVA, et toutes les mesures qui financent le tax shift (un virage fiscal réduisant l'imposition sur le travail pour la transférer vers d'autres revenus) sans bénéficier du moindre euro en contrepartie. Bref, antisocial !

La critique est sans doute trop virulente. Mais pas totalement infondée. Il est vrai que le fameux cadeau des 100 euros net par mois est promis « *aux bas et moyens salaires* ». Les autres recevront donc moins. Le gouvernement ne s'en est d'ailleurs jamais caché. C'est la philosophie suédoise : rendre le travail plus attractif que les revenus du chômage, via une moindre taxation des bas salaires.

Bonus pour les grosses pensions

Mais la réforme fiscale prévue par le gouvernement Michel touchera tout de même certains pensionnés. Exemple : la suppres-

sion de la tranche d'imposition à 30 %. D'ici 2018, la tranche de revenus allant de 8.710 à 12.400 euros ne sera plus taxée à 30 mais à 25 %. Or, les pensionnés, comme les chômeurs d'ailleurs, sont censés payer l'impôt des personnes physiques. On a simplement fait en sorte d'offrir aux retraités des réductions d'impôt supplémentaires pour que l'impôt dû soit nul en dessous d'un certain seuil de revenus. Et ce seuil est fixé à 15.518 euros pour le brut imposable annuel d'un pensionné, relaie le chroniqueur Michel Henrion. En dessous de ce montant, un pensionné ne payait donc pas d'impôt avant le tax shift. Une modification de la tranche à 30 % n'aura donc pas d'effet sur lui. À l'inverse, les pensions plus élevées que ce seuil bénéficieront aussi de la suppression de la tranche à 30 %. Même remarque pour le relèvement de la quotité exemptée d'impôt, prévue entre 2018 et 2019.

L'argument utilisé par le gouvernement Michel pour contredire l'opposition, c'est l'enveloppe bien-être. Pour 2015 et 2016, près de 950 millions supplémentaires ont en effet été budgétés dans cette enveloppe pour augmenter les plus basses pensions et certains revenus d'intégration. Négociée tous les deux ans entre patrons et syndicats, cette enveloppe a notamment permis, en 2015, de re-

valoriser de 2 % les minima des pensions et du chômage. La suédoise parle d'un gain de 20 euros brut par mois pour les plus basses pensions, de 23 euros brut par mois pour un chômeur chef de ménage. Un isolé qui dépend du CPAS a, lui, vu son revenu d'intégration augmenter de 16 euros par mois au 1^{er} septembre. Certes, on est loin des 100 euros net promis aux travailleurs, mais l'effort n'est pas nul non plus.

Au PS, on rétorque que l'augmentation annuelle de l'enveloppe bien-être est prévue par la loi de 2005 (le pacte de solidarité entre générations). Exact : le gouvernement Michel ne fait donc que respecter cette loi. Une loi qui permettait un rattrapage des allocations sociales par rapport aux salaires, qui avaient tendance à augmenter plus vite que les revenus de remplacement.

Mais la décision de la suédoise n'est pas anodine, car le gouvernement Di Rupo avait, lui, décidé de raboter cette enveloppe de 40 % pour des raisons budgétaires. Cette fois, le gouvernement l'utilise à 100 %... après avoir tout de même exclu les allocations familiales de l'enveloppe (une compétence régionale, même si la sixième réforme de l'Etat ne prévoyait pas que le fédéral exclue ces allocations de l'enveloppe bien-être). ■

XAVIER COUNASSE

TAXE BANCAIRE

Couac budgétaire : un trou de 75 millions

En début d'année, une contribution bancaire est instaurée à hauteur de 100 millions d'euros. « *Elle réduit la déduction inhérente aux intérêts notionnels pour le secteur financier. Le secteur bancaire la prend en charge pour 75 %.* Le solde est à charge des assureurs, de 25 % », explique Rodolphe de Pierpont, porte-parole de la fédération bancaire (Febelfin).

Il y a un hic. Le gouvernement, dans son ajustement budgétaire 2015-2016 du week-end, table sur une hausse de 30 millions en 2015 et de 15 millions de plus en 2016 : ces surcroûts de rendement ne seront cepen-

dant pas honorés. « *Le gouvernement nous a assuré qu'on n'allait pas augmenter notre contribution, qu'on allait juste payer les 100 millions, et que les "+30" mentionnés dans le budget ne servaient qu'à être certain d'arriver à 100...* »

Euh... La raison ? « *Il semblerait que l'administration fiscale ait estimé les provisions à 70 millions d'euros pour cette taxe bancaire sur 2015, et pas à 100. On va donc devoir procéder à quelques ajustements mais pour nous, cela ne change donc rien à ce qui était prévu en matière de versements* », poursuit Michel Vermaerke, administrateur délégué de Febelfin. Il n'empêche, d'un point de vue comptable, il y a un trou de 30 millions d'euros pour 2015... Et même de 75 sur 2015-2016 (30 + 15 + 30,

puisque ils sont structurels). Contacté, le cabinet de la ministre du Budget Sophie Wilmès confirme « *qu'on compte sur des provisions de 70 millions d'euros pour l'ensemble de l'année, et que les 30 millions inscrits dans l'ajustement budgétaire l'ont été pour atteindre le montant initial de 100 millions d'euros.* »

Au cabinet du ministre des Finances, on évoque d'abord une « *raison technique* » avant de nous revenir par mail : « *Les pourcentages de la taxe bancaire sont adaptés afin que le rendement fixé, à savoir 100.000 euros, soit intégralement atteint à partir de 2015.* » Bref, il y a un trou de 30 millions d'euros pour 2015, et possiblement 45 de plus en 2016 (les 30 structurels de 2015 et les 15 de 2016, donc).

F.M.